

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept le trente janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur EUVERTE Michel, Maire,

Etaient présents : Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Marielle ERNOULT / Jean-Michel MAZET / Ana MENDES / Laurent TARASSI / Martine WACHEUX / Jean-Luc WACHEUX / Alicia CONTINI / Sylvie POYE / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Frédéric BETHENCOURT / Eric MÜLLER / Constance VAGANAY / François LOMBART / Alain BLANCHARD / Brigitte BAYARD / Claude DOFFEMOND-BOUWYN / Gilbert DONATI

Etaient absents excusés : Stéphane HAUDECOEUR (pouvoir à Jean-Michel MAZET) / Jean-Claude HUBERT (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Marc PIANT (pouvoir à Michel EUVERTE) / Fernande BELDAME / Angéline FONTAINE / Guy MICHALON / Rachel GERTHOFFERT (pouvoir à Claude DOFFEMOND BOUWYN).

Secrétaire de séance : Frédéric BETHENCOURT

En exercice : 27	Présents : 20	Votants : 24	Procurations : 4
------------------	---------------	--------------	------------------

Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2016

Monsieur DONATI souhaite que soit rajouté dans le point 3 le fait qu'il regrettait qu'il n'y ait pas de femme présentée par la liste « Continuons Ensemble » en tant que représentant de la commune à l'ACSO.

Concernant le point 7, Madame BAYARD souhaite que soit précisé que le groupe d'opposition voterait contre car il ne souhaitait pas donner un chèque en blanc, au vu du manque de détails présentés.

Le procès-verbal est adopté l'unanimité.

Décisions du Maire

En date du 18 janvier 2017, la municipalité accepte la convention avec l'association Un Château pour l'Emploi pour la mise en place d'un chantier d'insertion pour 4 bénéficiaires de contrat unique d'insertion et de contrat d'accompagnement à l'emploi, pour un montant de 29 946 €.

En date du 18 janvier 2017, la municipalité accepte la convention avec l'association Un Château pour l'Emploi pour la mise en place d'un chantier d'insertion pour 16 bénéficiaires de contrat unique d'insertion et de contrat d'accompagnement à l'emploi, pour un montant de 56 924€.

Monsieur BLANCHARD renouvelle sa demande d'obtenir un bilan de ces chantiers d'insertion. Monsieur EUVERTE indique qu'une présentation sera faite lors d'un prochain Conseil Municipal.

FINANCES

1- Débat d'orientation budgétaire

1-1 Contexte général

Monsieur EUVERTE informe le conseil que le vote du budget se tiendra d'ici 1 mois et qu'à cet effet, les commissions Travaux / Projets et Finances se réuniront les 15 et 16 février prochains. Il ajoute qu'une commission multi-secteurs (services à la population) devrait également se tenir afin de structurer le catalogue des activités.

Monsieur EUVERTE laisse la parole à Madame MENDÈS pour la présentation du contexte général.

Madame MENDÈS explique que la structure des ressources budgétaires de la commune en 2017 sera impactée par les éléments suivants :

- ✓ La poursuite des baisses de dotation de l'Etat, en particulier de la DGF (-7,1%) soit une baisse de l'ordre de 70 000 € pour Saint-Leu d'Esserent.
- ✓ La fusion des intercommunalités CAC et PSO dans l'ACSO avec pour conséquences :
 - Un transfert de la commune vers ACSO de l'ensemble des « taxes entreprises » et une partie des « taxes ménages » (pour la part qui avait été transférée du département vers la commune en 2011 lors de la suppression de la taxe professionnelle)

Ce transfert de recettes sera de l'ordre de 2,6M€ à 2,8M€, représentant environ 40% des recettes totales de la ville. Il donnera lieu à un versement compensatoire de l'ACSO à la commune qui sera figé à partir de 2017.

- ✓ Une suppression de la contribution au FPIC de la commune qui devrait par ailleurs devenir bénéficiaire, soit un gain de l'ordre de 460K€. Le tableau ci-après résume ces modifications de la structure de nos ressources financières.

TYPE DE RECETTES	2016 COMMUNE			TRANSFERT COMM. ==> ACSO	2017 COMMUNE	
	BASES 2016	TAUX	PRODUITS		TAUX	PRODUITS
TAXE D'HABITATION	5 304 000 €	22,82%	1 210 373 €	341 047 €	16,39%	869 326 €
FONCIER BATI	5 146 000 €	16,46%	847 032 €	443 585 €	7,84%	403 446 €
FONCIER NON BATI	62 300 €	96,60%	60 182 €	14 304 €	73,64%	45 878 €
TAXE ADDITIONNELLE FONCIER NON BATI			3 373 €			3 373 €
TOTAL IMPOTS DIRECTS AUX PARTICULIERS			2 120 959 €	798 936 €		1 322 023 €
COTIS FONCIERE ENTREPRISES	2 440 000 €	33,22%	810 568 €	810 568 €	0,00%	0 €
IMPOSITION FORFAITAIRE ENTREPRISES DE RESEAUX			752 104 €	752 104 €		0 €
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES			256 522 €	256 522 €		0 €
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES			11 591 €	11 591 €		0 €
DOTATION UNIQUE DE COMPENSATION			13 532 €	13 532 €		0 €
DOTATION COMPENSATOIRE REFORME DE LA TAXE PROF			475 922 €			475 922 €
FOND NATIONAL DE GARANTI INDIVIDUELLE DES RESSOURCES			905 125 €			905 125 €
TOTAL IMPOTS DES SOCIETES			3 225 364 €	1 844 317 €		1 381 047 €
TOTAL IMPOTS DIRECTS (SOCIETES + PARTICULIERS)			5 346 323 €	2 643 253 €		2 703 070 €
ALLOCATION COMPENSATRICE INTERCOMMUNALITE			0 €	-2 643 253 €		2 643 253 €
transferts de nouvelles compétences à l'ACSO (CLECT)				+ ????		- ????
TOTAL			5 346 323 €	0 €		5 346 323 €
FOND PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES			-399 831 €			62 966 €
DGF ET AUTRES ALLOCATIONS DE L'ETAT			1 088 592 €			1 011 302 €
DOTATION DEPARTEMENT ET AUTRES ORGANISMES			195 621 €			195 621 €
PRODUITS DES ACTIVITES, SERVICES et divers			455 111 €			455 111 €
TOTAL GENERAL RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT			6 490 195 €			6 875 702 €

Monsieur EUVERTE explique que l'entrée dans l'ACSO entraîne un changement de statut puisque l'on passe d'un statut de Communauté de Communes à un statut de Communauté d'Agglomération, dont la collecte de ressources est bien plus importante. On note ainsi un transfert de près de 2M€ à l'ACSO au titre des impôts sur les sociétés. A cela s'ajoute la part des taxes habitation et foncière, qui, initialement, devait être reversée aux communes par le Département. Monsieur EUVERTE indique néanmoins que la totalité de cette somme (2 643 253€) devrait être redistribuée à la commune sous forme d'indemnités compensatoires.

Monsieur BLANCHARD exprime son inquiétude quant à la perte de la fiscalité d'entreprise puisque la commune bénéficie d'une situation particulière avec l'implantation d'EDF. La commune devra en supporter l'évolution. Il indique également que la part reversée à l'ACSO représente 40% du budget, ce qui induit une perte de la maîtrise de la fiscalité.

Monsieur EUVERTE présente le document powerpoint avec tous les éléments budgétaires. Ces documents seront discutés en commission finances.

Après une période de réduction de l'endettement (huit années consécutives), la ville a réalisé un emprunt en 2016 de 2M€ sur 20 ans, à un taux fixe de 1,77%.

Au 01 janvier 2017, la dette représente 4 079 809 €, alors qu'au 01 janvier 2016, elle s'établissait à 2 399 919 €.

La stratégie budgétaire pour 2017

Objectifs :

- Maintien d'une situation budgétaire et financière saine
- Poursuite des investissements nécessaires à l'avenir de St Leu
- Entretien des voiries et des bâtiments
- Recherche de partenaires financiers pour nos projets
- Réduction des dépenses de fonctionnement
- Baisse des taux d'imposition locaux « ménage » pour compenser les hausses liées à la nouvelle intercommunalité

Le contexte économique et politique de la France engendre de nombreuses incertitudes qui pèseront sur les budgets des collectivités. Les élections présidentielle et législatives risquent en particulier de retarder certaines décisions et aides aux collectivités locales.

De plus, la mise en place de la nouvelle intercommunalité et les négociations sur ses périmètres d'intervention et de prise de compétence augmentent encore les incertitudes budgétaires pour 2017.

Les orientations budgétaires 2017

Les objectifs en fonctionnement peuvent se résumer de la manière suivante :

- Modification des taux d'impositions locaux communaux pour neutraliser les hausses liées à la fusion des intercommunalités
- Pas d'augmentation des tarifs des services pour les lupoviciens
- Poursuite de la réforme du mode calcul pour l'aide aux associations
- Recherches d'économies sur les dépenses de fonctionnement
- Mise en place d'activités bénéficiaires par le tourisme vers des cibles de Saint-Leu d'Esserent et hors du territoire de la ville). Aussi, la communication externe doit-être développée ainsi que les moyens en force de vente.
- Le travail en partenariat avec l'ACSO sur les compétences et la mutualisation des moyens

L'investissement peut se résumer par :

- La poursuite des deux axes majeurs de développement (activités en lien avec la rivière Oise et le patrimoine architectural et historique de la ville)
- La mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'étude et de travaux dans 9 domaines retenus
- Le développement d'activités dans le cadre des services à la population

Avancement sur les deux axes majeurs de développement en 2017

Monsieur HARDIVILLEZ présente les perspectives 2017 :

1^{er} axe majeur : Reconquête des berges de l'Oise

- ✓ La réhabilitation de l'ancienne friche industrielle « la sucrerie »

En 2017, la négociation engagée par la ville auprès de la société Olmix pour le rachat de la friche industrielle devrait se finaliser. La sécurisation et la remise à niveau de la plateforme ainsi que la création d'une cale de mise à l'eau permettraient de lancer une première activité de stockage de bateaux de plaisance. Le coût d'acquisition et de sécurisation du site s'élève à 530 000€.

- ✓ La création d'une halte fluviale pour le stationnement de bateaux de plaisance

L'avancement du projet de création d'une halte fluviale doit permettre en 2017 de déposer un dossier complété par le cadre réglementaire pour instruction. Si une déclaration est proposée par les services de l'état, les travaux d'aménagement devraient se réaliser en 2018.

Un ponton d'accès au bateau croisière pourrait être installé courant 2017 afin de permettre aux visiteurs de la base de loisirs de profiter du programme croisière de cette année. Le coût d'installation du ponton est estimé à 42 000€.

- ✓ La création d'un port fluvial « port étang »

L'étude faune-flore lancée en septembre 2016 se terminera en août 2017. Ainsi le dossier loi sur l'eau sera complet et fera l'objet d'un pré projet à transmettre aux services de l'Etat, complété par les éléments du cadre réglementaire. Le coût des dernières études s'élèvent à 112 000€. La future capitainerie fera également l'objet d'une étude d'aménagement (50 000€).

Pour compléter l'aménagement des bords de l'Oise, une étude de la place Baroche devra être engagée en vue de la destruction du « Cube ». Le rachat du terrain ainsi que l'opération de démolition du bâtiment est estimée à 150 000€. Un projet de réaménagement sera présenté ultérieurement.

Enfin, la 1^{ère} phase d'aménagement du parc de la Garenne sera complétée par l'installation de mobilier urbain, de tables, de bancs mais aussi de panneaux pédagogiques ainsi qu'un parcours de santé. L'ensemble des éléments devrait être finalisé au printemps 2017 (coût estimé à 80 000€).

2^{ème} axe majeur : Valorisation du patrimoine historique

Au sein du quartier médiéval, le domaine monastique composé notamment de l'Abbatiale, des fermes des moines, de la cave banvin va faire l'objet d'une 1^{ère} phase de travaux :

- ✓ L'amélioration de l'accueil des visiteurs avec l'installation de toilettes à proximité de l'Abbatiale (coût 150 000€) ainsi que la pose de grilles anti-pigeons (80 000 €)
- ✓ Installation d'une grille à l'entrée de la cave Banvin pour permettre une vue à l'intérieur sans y accéder (10 000€)
- ✓ Installation de la phase test du système de réalité augmentée dans le musée de la Guesdière (80 000€). Cette première étape permettra de découvrir notamment le patrimoine de la ville en passant du réel au virtuel.
- ✓ La ferme des Moines (Ex Miko) pourrait faire l'objet d'une étude d'architecte pour finaliser sa réhabilitation (estimation de l'étude 110 000 €).

Monsieur BLANCHARD regrette que les projets présentés dans le diaporama ne correspondent pas à ce qui est inscrit dans le rapport préparatoire. Selon lui, l'objectif du débat d'orientation budgétaire est de savoir exactement ce qui va être prévu pour l'année 2017. Monsieur DONATI ajoute que les projets présentés dans la présentation powerpoint sont beaucoup plus denses que dans le rapport. Monsieur HARDIVILLEZ explique que les documents complémentaires seront transmis et débattus lors des prochaines commissions municipales. Madame BAYARD considère que les documents devraient être envoyés en amont.

Monsieur BLANCHARD souhaiterait que le diaporama soit transmis aux membres du conseil avant le vote du budget. Monsieur EUVERTE explique que la présentation powerpoint a été réalisée après l'envoi des convocations dans le but d'illustrer et d'animer le débat. Il ajoute avoir proposé de rencontrer Monsieur DONATI pour faire le point sur cette séance du Conseil Municipal, comme cela se faisait auparavant avec Monsieur DERAYE. Monsieur DONATI répond qu'il n'est en aucun cas tête de liste du groupe d'opposition, et que ce n'est donc pas à lui qu'il faut s'adresser. Monsieur BLANCHARD explique par ailleurs que la déclaration à venir n'aura certainement pas de sens puisque tous les éléments n'étaient pas inscrits dans le rapport.

Pour en revenir aux projets, et plus précisément sur le projet de la Ferme des Moines, Monsieur EUVERTE explique que l'espace disponible sera aménagé en espace de réalité virtuelle dans lequel les personnes pourront être immergées dans les sites insolites de la région. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un environnement de développement pour réaliser du contenu. Monsieur EUVERTE indique à ce titre que les locaux de la Mairie sont actuellement en cours d'aménagement pour recevoir un plateau technique dans lequel seront reçues les personnes en charge du développement. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'UTC de Compiègne et l'association Ombelliscience. Monsieur EUVERTE explique par ailleurs qu'un environnement de démonstration sera mis en place à plus petite échelle dans le musée.

Monsieur BLANCHARD trouve l'idée intéressante mais s'interroge sur la fréquentation actuelle du musée. Monsieur EUVERTE répond que la fréquentation n'est pas très importante. Il explique qu'il s'agit principalement d'un centre d'interprétation dans lequel est évoquée toute l'histoire de la commune. Le but est d'accueillir des groupes de touristes en leur permettant de réaliser un parcours (Musée + Abbatale). Cette offre est d'ailleurs commercialisée par l'Office de Tourisme. Monsieur BLANCHARD estime que si le projet de démonstration virtuelle contribue à augmenter la fréquentation du musée et à y intéresser les lupoviciens, il n'en sera que plus intéressant. Il est selon lui important d'y faire participer également les écoles de la ville. Monsieur EUVERTE explique que les écoles sont invitées à venir visiter le centre d'interprétation. Il ajoute qu'un grand nombre d'habitants participe chaque année aux Journées du Patrimoine.

Monsieur EUVERTE explique que d'autres projets sont en cours d'étude ou de réalisation pour répondre à l'objectif collectif :

Agir pour le bien être à Saint-Leu

a) Cadre de vie

- La construction de la nouvelle restauration collective pour un coût total de 1 655 277€. L'ouverture est prévue fin 2017 et la pose de la 1^{ère} pierre le mardi 7 février 2017.
- La réalisation du rond-point rue du Pilori afin de fluidifier le trafic routier de la RD 92. Un 2^{ème} rond-point pourrait être envisagé en 2018 suite aux préconisations de l'étude de circulation réalisée en 2016 (476 000€)
- L'étude d'aménagement de la rue de l'Hardillière (50 000€)
- L'accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre du projet Ad'Ap (375 000€)

- L'installation progressive d'un système de contrôle d'accès au Gymnase P. Grousset et pour l'ensemble des bâtiments publics.

Monsieur EUVERTE indique qu'un réseau Wifi a été installé dans toute la ville. Ce réseau donne accès à d'autres supports tels que les panneaux lumineux et le système de contrôle d'accès. L'idée est de commander à distance l'ouverture et la fermeture des différents sites de la commune.

- Le lancement d'une 1^{ère} phase de construction de nouvelles habitations par la vente du terrain SOVAFIM à un aménageur-promoteur. Les études complémentaires du site STRADAL devraient être finalisées par la SAO pour une finalisation du projet d'ici la fin du mandat.
- L'installation supplémentaire de caméras de vidéo protection (25 000€)

b) Politique culturelle et touristique

- La poursuite du partenariat avec Royaumont et la mise en place d'autres partenariats pour créer de nouvelles propositions culturelles et faire davantage connaître la ville
- La réalisation et la commercialisation d'offres touristiques complètes sur le patrimoine, la culture, la nature et les savoir-faire locaux par des ateliers pédagogiques
- La poursuite des animations et la programmation de spectacles et de manifestations
- L'ouverture de la ferme des moines 2 afin de proposer des ateliers pédagogiques et culturels toute l'année
- La mise en conformité du bateau passager dans le cadre du renouvellement du certificat communautaire

c) Soutien à l'économie locale

- La poursuite des animations de centre-ville et de la politique touristique dans le cadre du soutien au commerce local
- La mise en service du port de commerce par la CCI et l'ouverture de nouvelles activités d'EDF, la force action rapide nucléaire (FARN) de l'EDF en 2018

Monsieur BLANCHARD souhaiterait savoir s'il a été intégré le fait qu'au 1^{er} janvier 2017, les zones d'activité économique (telle que la zone du Renoir) deviennent une compétence intercommunale. Il serait inquiétant que la commune perde cette compétence. Monsieur EUVERTE partage cette vision, il explique que la municipalité va coopérer au maximum avec l'ACSO. Monsieur BLANCHARD estime qu'il faut adapter les projets de la ville à ces réalités. Il regrette que ce point ne soit pas évoqué ni débattu avec la population. Monsieur EUVERTE explique qu'il est nécessaire de travailler avec intelligence et que la commune participera à son échelle à la gestion de l'ensemble.

Monsieur DONATI souhaiterait savoir où en est le projet de la Chambre de Commerce. Monsieur EUVERTE répond que la CCI est désormais propriétaire du terrain et qu'un contrat de partenariat a été signé avec EDF. La plateforme existe mais la CCI est en recherche de clients. Pour la municipalité, il ne s'agit plus d'une friche. Monsieur BLANCHARD indique que la CCI a annoncé pour la fin 2014 plusieurs centaines de milliers de tonnes de marchandises sur le nouveau port de commerce et d'industrie de la zone industrielle de Saint-Leu, alors que cela ne fonctionne pas encore en 2017. Madame DOFFEMOND-BOUWYN aimerait savoir si les travaux engagés ont entraîné un coût pour les lupoviciens. Monsieur EUVERTE confirme ce point en indiquant qu'il a fallu aménager la voirie pour atteindre le bord de l'Oise (150 mètres), mais la participation a été très faible. Il ajoute qu'une contribution a été demandée à la CCI et à EDF.

d) Poursuite d'une urbanisation contrôlée préservant nos richesses naturelles

- L'étude de chaque permis de construire avec les porteurs de projets afin que les constructions soient compatibles avec la politique urbaine de la ville (densité, ...)
- La poursuite des rétrocessions de voirie dans différents quartiers afin de régulariser le statut des voies ouvertes à la circulation

e) Politique sociale et solidarité

- La poursuite des deux chantiers d'insertion existants (20 salariés) permettant aux demandeurs d'emploi de la ville et des environs de se réadapter au monde du travail
- Le soutien aux demandeurs d'emploi de plus en plus nombreux

Monsieur EUVERTE tient à rendre hommage à tout le travail effectué par le service social. L'accompagnement et le soutien aux personnes a pu permettre de retrouver des emplois.

- La mise en place d'une politique d'accompagnement auprès des personnes handicapées
- La poursuite des aides aux personnes en grande précarité par les entretiens, le conseil, les aides financières...
- L'animation d'ateliers de socialisation et du jardin partagé par les bénévoles de l'épicerie sociale

Madame ERNOULT explique que le jardin partagé contribue également à faire des rencontres auprès des personnes isolées, il s'agit d'un lieu où les personnes ont plaisir à se retrouver. Il permet de fournir des légumes frais à chaque épicerie. Des ateliers culinaires seront mis en place.

- La réalisation de travaux d'accessibilité de la voirie et des bâtiments communaux (écoles, bâtiments administratifs)
- La poursuite de la location des 3 logements inter générations et de la chambre d'hôte à la RPA

f) Soutien aux actions citoyennes, culturelles et sportives

- La poursuite du projet éducatif dans le cadre du service à l'enfance et à la jeunesse avec la formation des animateurs et la création de nouvelles activités
L'entretien et l'amélioration des équipements sportifs
- L'accent mis sur le devoir de mémoire pour les victimes de guerres avec les collégiens
- Le soutien financier à l'ensemble des associations locales et le prêt de locaux et d'équipements
- La poursuite des manifestations municipales dans les domaines culturels, sportifs, de fêtes, de loisirs afin de fédérer les habitants

Madame RIBOUILLARD indique que le service poursuit tout le travail éducatif auprès des enfants grâce aux TAP et la relation avec les écoles et centre de loisirs. Elle ajoute qu'un nouveau service a été mis en place pour les jeunes. Le service bénéficie d'une équipe d'animateurs dynamiques et fidélisés.

g) Amélioration des conditions d'accueil des enfants

- La poursuite des travaux d'entretien et d'amélioration des écoles
- La mise en accessibilité des bâtiments scolaires

h) Sécurisation et gestion des risques

- Le maintien de la sécurité au quotidien en lien avec la police municipale, la gendarmerie, les pompiers, les services sociaux et les écoles

- La poursuite des actions du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance avec le collège et du rappel à l'ordre
- Le déplacement des radars pédagogiques de vitesse en différents lieux de la ville
- L'information et la sensibilisation aux actes de malveillance auprès des personnes âgées et des enfants
- La mise à jour du plan communal de sauvegarde, du plan de continuité des activités, des fichiers des personnes vulnérables, des plans grands froids et canicules

i) L'organisation municipale

- L'étude sur l'ensemble des bâtiments municipaux pour mettre en œuvre un plan pluri annuel d'amélioration (utilisation, économies d'énergie, aménagement ...)
- La mise en service de la téléphonie par l'informatique permettant la réduction du coût de fonctionnement
- La généralisation des possibilités de paiement en ligne pour les services à l'enfance, jeunesse et culturels
- La poursuite de la formation des agents et de la réorganisation des services
- La mise en place d'une force commerciale cohérente avec le développement d'activités nouvelles

Monsieur EUVERTE informe donc que cet ensemble de projets amène à une enveloppe budgétaire de l'ordre de 23 millions d'euro. Il s'agit d'un programme pluri annuel à réaliser sur les 5 ans à venir. Monsieur EUVERTE indique que ce point sera à débattre lors des prochaines commissions municipales.

Déclaration du Groupe d'Opposition (voir Annexe 2)

Suite à cette déclaration, Monsieur EUVERTE explique que l'objectif de la municipalité est de valoriser les atouts de la commune et de développer des activités nouvelles qui puissent attirer des activités économiques. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur les deux grands axes majeurs qui ont été évoqués : le domaine monastique et historique (valorisation du patrimoine), et la rivière Oise avec toutes les friches industrielles.

Concernant la déviation de Saint-Leu, Monsieur EUVERTE indique avoir rencontré le Président du Département ainsi que Monsieur LETELLIER. Le dossier a été bloqué suite au désaccord du projet de tracé. La commune est en attente de la décision du Département.

Concernant l'emprunt, Monsieur EUVERTE explique que l'emprunt est nécessaire à la réalisation des projets mais la commune n'emprunte pas chaque année. Il ajoute que le développement des activités doit être équilibré, c'est la raison pour laquelle il est important de trouver des ressources économiques extérieures.

Concernant l'environnement, Monsieur MÜLLER estime que les remarques du groupe d'opposition ne paraissent pas justifiées. Il rappelle l'aménagement du Parc de la Garenne avec un investissement financier important pour la réhabilitation des chemins. L'idée est de réaliser une zone de découverte de la nature et de promenades. Il ajoute également les efforts effectués depuis plusieurs années pour la mise en place du Zéro Phyto et les efforts d'aménagement des haies et massifs pour favoriser la biodiversité et limiter l'arrosage. Monsieur MÜLLER indique que des sensibilisations auprès des scolaires sont réalisées chaque année par le biais de PSO, Suez ou encore des Jardins Familiaux dans le but de sensibiliser les enfants à la protection de la nature. Des journées éco citoyennes sont notamment mises en place tous les ans en octobre. Monsieur MÜLLER ajoute qu'un budget de 10 000€ est prévu systématiquement pour la rénovation de l'éclairage urbain. Enfin, il évoque la mise en place des liaisons

douces rue Christine et rue Coquerel dans le but de sécuriser les déplacements en vélo. Un projet est en cours d'étude pour la rue de la Couture.

Monsieur BLANCHARD regrette une nouvelle fois que ces éléments ne soient pas cités dans le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur WACHEUX regrette qu'il n'y ait pas de planning prévisionnel des projets d'investissement. Monsieur HARDIVILLEZ explique que l'ensemble sera décidé lors des réunions de bureau ou de commission municipale, l'objectif étant de mettre en place le budget.

1-2 Politique tarifaire

Toute une gamme de produits, d'offres et de services est proposée par la ville pour tous publics. L'ensemble des tarifs présentés sera révisé et actualisé sur la base de l'indice annuel des prix à la consommation (100,18 pour l'année 2016) : Activités pédagogiques, programme de croisières, location des salles et lieu d'animations et d'évènements.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017.

2- Tarification séjour ski du secteur jeunesse

Madame RIBOUILLARD explique que le service jeunesse, qui s'adresse aux jeunes de 12 à 16 ans, a réalisé 9 actions en 2016 : 2 animations sportives, 2 actions de prévention, 1 séjour à la Base de Loisirs, 2 sorties, la participation à la fête des associations et une animation à la médiathèque. Il a réuni 56 adolescents et compte 25 adhérents.

Pour 2017, de nouvelles animations sont prévues, en particulier un second séjour à la Base de Loisirs et un séjour d'une semaine au ski à SAMOENS (74).

Les tarifications pour adhésion (10€) et pour les séjours à la base de loisirs (100€) restent inchangés.

En revanche, le montant de la participation des familles pour le séjour au ski doit être fixé par le conseil.

Madame RIBOUILLARD propose donc une participation de 350€ correspondant à la moitié du coût de revient de cette activité. Elle indique qu'une demande de subvention a également été faite auprès de la CAF.

Suite à la déclaration du groupe d'opposition dans laquelle Monsieur BLANCHARD évoque le souhait d'une réduction de la participation à ce séjour ainsi que l'application d'un tarif social pour les familles les plus modestes, Madame RIBOUILLARD explique que le montant ne semble pas être un frein puisque le service est contraint de refuser des familles par manque de places.

Monsieur DONATI précise que l'idée est de pouvoir faire bénéficier de ce séjour à toutes les familles, même les plus modestes, en appliquant des tarifs avantageux. Madame RIBOUILLARD indique que les personnes ont été informées que le service social pouvait venir en aide aux familles. Elle rappelle que le service jeunesse est un nouveau service, et qu'il sera à terme structuré de manière à appliquer des tarifs dégressifs. Monsieur EUVERTE explique que le tarif proposé par la ville est extrêmement bas, même en comparaison des prix proposés par les organismes sociaux. Il explique la nécessité d'équilibrer les coûts autant que possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce point par 19 voix pour et 5 voix contre.

PERSONNEL

3- Modification du tableau des emplois

Madame MENDÈS explique que suite au tableau d'avancement de grade 2016, un agent bénéficie du grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

Monsieur WACHEUX souhaite savoir s'il s'agit d'un avancement lié à des responsabilités supplémentaires. Monsieur EUVERTE répond que cet avancement est relatif à l'évolution de carrière de l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, modifie le tableau des emplois de la manière suivante :

Créations		
Grade	Catégorie	Service
Technicien ppal de 1 ^{ère} classe	B	Technique
Suppression		
Grade	Catégorie	Service
Technicien ppal de 2 ^{ème} classe	B	Technique

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

4- Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AI 298 située Quai d'Amont

Monsieur HARDIVILLEZ explique que dans le cadre de sa politique d'aménagement tournée vers le développement des activités fluviales, la Commune de Saint Leu d'Esserent souhaite réaliser un pôle d'activités portuaires composé d'un « Port étang », d'une halte fluviale et d'un centre technique fluvial.

Le centre technique fluvial sera réalisé sur un site industriel en friche, l'ancienne sucrerie, à proximité immédiate des berges de l'Oise.

Cette propriété cadastrée AI 298 située 35, quai d'amont d'une superficie totale de 12 550 m² appartient à la SAS MELSPRING.

L'ancienne sucrerie est composée :

- D'une grande halle d'une superficie d'environ 1800 m² qui sera dédiée aux travaux d'entretien des bateaux et au stockage du matériel.
- D'un grand hall de bâtiment.
- De deux terre-pleins extérieurs de différents niveaux qui seront dédiés au stockage des bateaux.
- D'un bâtiment situé sur le terre-plein niveau bas où sera créé le magasin d'accastillage composé de bureaux sur un espace d'environ 90 m² et d'un atelier sur un espace d'environ 150 m².

Dès lors, la commune souhaite se porter acquéreur de cette propriété.

Conformément aux articles L1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales, la commune a sollicité le service France Domaine.

Dans un avis en date du 9 novembre 2016 le service France Domaine a estimé la valeur vénale de la parcelle cadastrée AI 298 à la somme de 277 000 € HT. En 2006, le site avait été estimé à 600K€.

Par ailleurs, la commune de Saint Leu d'Esserent souhaite encourager le développement de l'entreprise de chimie industrielle « Norchim » implantée sur la parcelle cadastrée AI 324 située 33, quai d'Amont.

La SA NORCHIM souhaite en effet acquérir une emprise foncière afin de réaliser des travaux d'extension de son bâtiment. La parcelle cadastrée AI 298 est apparue parfaitement appropriée à la réalisation de ce projet d'extension.

Dans ce contexte, un compromis permettant à l'ensemble des parties de réaliser leur projet a été acté : la parcelle cadastrée AI 298 sera divisée en deux. Les frais de division seront pris en charge par la SA NORCHIM.

La SA NORCHIM acquerra une partie de la parcelle cadastrée AI 298 jouxtant sa propriété d'une superficie d'environ 1000 m². La Commune de Saint Leu d'Esserent acquerra la partie restante d'une superficie d'environ 11 550 m² au prix de 300 000 €.

Cette solution présente plusieurs avantages pour la commune venant contrebalancer l'effort financier consentie pour aboutir à un accord amiable avec la SAS MELSPRING. En effet, la commune souhaite acquérir l'emprise foncière à un prix légèrement supérieur à la valeur vénale du bien estimé par le service France Domaine.

D'une part, cet effort financier est justifié par l'intérêt public de l'opération : l'acquisition de cette friche industrielle est absolument indispensable à la réalisation du centre technique fluvial constituant un élément central du projet d'aménagement et de développement économique défini par le Plan Local d'Urbanisme.

La création d'un pôle d'activités portuaires permettra en effet de reconverter une friche industrielle, de reconquérir les berges de l'Oise et de redynamiser l'économie locale.

D'autre part, l'emprise foncière acquise par la SA NORCHIM correspond à une partie du bâtiment comportant plusieurs étages et de ce fait, peu adapté au stockage de bateaux. Ainsi, grâce à ce compromis, la commune de Saint Leu d'Esserent se déleste d'une partie du bâtiment qui aurait pu engendrer des coûts d'entretien importants sans pour autant être exploitable dans le cadre de la réalisation d'un centre technique fluvial.

Dans ce contexte, le conseil est appelé à délibérer sur l'acquisition d'une emprise foncière d'une superficie d'environ 11 550 m² appartenant à la parcelle cadastrée AI 298 située 35, quai d'amont auprès de la SAS MELSPRING au prix de 300 000 € HT.

Monsieur DONATI souhaite savoir si la commune possède une évaluation du bâtiment, en particulier au niveau du risque chimique et du diagnostic amiante. Monsieur HARDIVILLEZ répond que toutes les études de pollution ont été réalisées et que l'ensemble du bâtiment est en accord.

Monsieur EUVERTE explique que la procédure d'expropriation ne peut se faire qu'à l'appui d'un projet qui est actuellement en cours de rédaction. Il est envisagé la destruction du « cube » et l'aménagement

de la Place Baroche. Afin de développer l'activité portuaire le long des berges et d'avoir la possibilité de réaliser un projet immobilier sur les parties situées entre la Sucrierie et le passage à niveau, il serait important de faire dévier la route le long de la voie ferrée.

Monsieur BLANCHARD fait remarquer que la commune va acquérir un terrain dont le prix est plus élevé que l'estimation de France Domaine, et avec une surface moins importante. Monsieur EUVERTE indique que la société NORCHIM a procédé aux travaux de séparation des deux lots. Il ajoute qu'en 2006 l'estimation de l'ensemble du bâtiment s'élevait à 600 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 11 550 m² appartenant à la parcelle cadastrée AI 298 située 35 quai d'amont auprès de la SAS MELSPRING au prix de 300 000 € HT.
- D'accepter la prise en charge des frais de notaire liés à cette acquisition.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Adopté par 19 voix pour et 5 abstentions

5- Acquisition de la parcelle cadastrée XB 222 Située Ruelle de la Jacquerie

Monsieur HARDIVILLEZ explique que dans le cadre de sa politique d'aménagement tournée vers le développement des activités fluviales, la commune souhaite réaliser un pôle d'activités portuaires composé d'un « Port étang », d'une halte fluviale et d'un centre technique fluvial.

Dans ce contexte, la commune souhaite créer une voie nouvelle reliant la place Baroche et la rue de l'Abreuvoir aux Moines le long de la voie ferrée.

Cette voie nouvelle desservira l'entreprise Norchim implanté sur la parcelle cadastrée AI 324, le centre technique fluvial qui sera réalisé sur la parcelle cadastrée AI 298 et le projet immobilier qui pourrait voir le jour sur les parcelles cadastrées AI 316, AI 317, AI 321 et AI 325.

Cette voie nouvelle permettra d'une part de fluidifier la circulation le long de la voie ferrée. D'autre part, la circulation Quai d'Amont sera strictement limitée permettant ainsi aux habitants de se réappropriier les berges de l'Oise. Le cadre de vie s'en trouvera largement amélioré.

Pour permettre la réalisation de ce projet, la commune de Saint Leu d'Esserent doit acquérir la parcelle cadastrée XB 222 car celle-ci longe la voie ferrée.

Dans un avis en date du 9 novembre 2016 le service France Domaine a estimé la valeur vénale de cette propriété à la somme de 675 € HT.

Dès lors, le conseil est appelé à délibérer sur l'acquisition de la parcelle cadastrée XB 222 d'une superficie de 90 m² située Sente de la Jacquerie auprès de la SA NORCHIM au prix de 675 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée XB 222 d'une superficie de 90 m² située Sente de la Jacquerie auprès de la SA NORCHIM au prix de 675 euros.
- D'accepter la prise en charge des frais de notaire liés à cette acquisition.

- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Adopté par 19 voix pour et 5 abstentions

6- Cession et acquisition auprès de Oise Habitat d'espaces communs situés Cité de la Muette

Monsieur HARDIVILLEZ indique que suite à la réalisation de travaux de réhabilitation des espaces extérieurs situés Cité de la Muette, la commune doit procéder à des échanges de terrains avec Oise Habitat.

Ainsi, deux emprises foncières d'une superficie totale de 118 m² seront cédées par la commune à Oise Habitat au prix symbolique de 1 €.

Inversement, deux emprises foncières d'une superficie totale de 1198 m² correspondant à des espaces verts seront acquises par la commune auprès de Oise Habitat au prix symbolique de 1 €. Ces emprises foncières seront intégrées dans le domaine public de la commune.

Il a par ailleurs été convenu que chacune des parties prendra en charge la moitié des frais de notaire liés à cet échange de terrains.

Madame BAYARD s'interroge sur l'intérêt de Oise Habitat d'acheter cette bande de terrain. Monsieur HARDIVILLEZ explique qu'il n'y a pas d'intérêt particulier si ce n'est de créer un ensemble plus concret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter d'acquérir auprès de Oise Habitat deux emprises foncières d'une superficie totale de 1198 m² au prix symbolique de 1 euro.
- D'accepter de céder à Oise Habitat deux emprises foncières d'une superficie totale de 118 m² au prix symbolique de 1 euro
- D'accepter la prise en charge de la moitié des frais de notaire liés à cet échange de terrains.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cet échange.

Adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

7- Désignation des représentants de la commune à la CIID

Monsieur EUVERTE informe le conseil que suite à la création de l'agglomération Creil Sud Oise (ACSO) la commission communale des impôts directs est remplacée par une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Cette commission sera composée de 11 membres dont le président de l'intercommunalité ou un vice-président délégué et de 10 commissaires titulaires et 10 suppléants choisis par le directeur départemental des finances publiques dans une liste de 20 titulaires et de 20 suppléants.

Pour composer cette liste, le conseil doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Suite au refus de Monsieur HUBERT d'apparaître en tant que suppléant, Monsieur BLANCHARD souhaite proposer une personne du groupe d'opposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, propose :

- | | |
|-------------------------------|------------|
| - M. Michel EUVERTE | titulaire |
| - Mme Ana MENDES | titulaire |
| - M. Jean-Luc WACHEUX | suppléant |
| - Mme Claude DOFFEMOND-BOUWYN | suppléante |

Monsieur BLANCHARD remercie Monsieur EUVERTE d'avoir accepté cette proposition.

Adopté à l'unanimité

8- Opposition au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme »

Monsieur EUVERTE explique que par courrier reçu le 16 janvier 2017, Monsieur le Préfet informe que le II de l'article 136 de la loi ALUR prévoit que : « La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la dite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu (...) ».

La période selon laquelle les communes sont amenées à se prononcer court du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017, veille du transfert automatique de la compétence du fait de la loi.

A ce titre, Monsieur EUVERTE propose au conseil de s'opposer au transfert de compétence PLU prévu par la loi ALUR.

Adopté à l'unanimité

9- Transfert de compétence au SE 60 pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques

Monsieur WACHEUX informe que pour permettre l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables, le SE60 souhaite déployer des bornes de chargement sur le territoire de l'Oise.

Une borne permettant de recharger 2 voitures et 2 prises pour les deux roues peut-être installée à St Leu.

Le coût d'achat et d'installation est financé à 50% par l'ADEME, 25% par le conseil départemental et le solde par le SE60. Seuls les coûts d'entretien, de dépannage, de suivi cartographique, de supervision, d'abonnement et de consommation électrique sont à la charge des communes ou des intercommunalités.

Ces coûts de fonctionnement sont évalués à 1250 € par an et par borne sur une période expérimentale de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- D'approuver le transfert de compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au syndicat d'énergie de l'Oise pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures
- D'adapter les conditions techniques, administratives et financières de ces infrastructures
- D'autoriser le maire à signer les actes nécessaires à ce transfert de compétence et la mise en œuvre de ce projet
- De s'engager à mettre à disposition à titre gratuit pendant 5 ans à compter de la mise en service du dispositif de recharge 2 emplacements de stationnement par borne.

Monsieur WACHEUX ajoute que l'investissement est de l'ordre de 12 000€ par borne. Un logiciel et un service de maintenance en temps réel ont été installés, ce qui permettra aux usagers de connaître à distance la disponibilité de la borne.

Monsieur WACHEUX indique également qu'il existe 107 bornes pour l'ensemble du Département, l'objectif étant d'aider au développement des voitures électriques et de leurs déplacements.

Monsieur BLANCHARD souhaiterait connaître le tarif appliqué pour l'utilisation des bornes. Monsieur WACHEUX répond que la recharge sera gratuite la première année pour les usagers puisque le SE60 supportera le coût. Le délai de rechargement d'une voiture est de l'ordre de 20 minutes.

Monsieur HARDIVILLEZ ajoute que les bornes seront installées sur la place de la Gare.

Adopté à l'unanimité

10- Rapports annuels

a. PSO

Concernant ce rapport, le groupe d'opposition demande ce que sont devenus les salariés de PSO. Monsieur EUVERTE répond que toutes les personnes ont été intégrées à l'ACSO sauf la DGS qui a démissionné.

Concernant le personnel de l'Office de Tourisme, Monsieur EUVERTE indique qu'il est prévu de fusionner, au cours de l'année 2017, les deux offices de tourisme de la CAC (4 salariés) et de PSO (2 salariés) dans une nouvelle structure distincte (EPIC ou autre).

En attendant, les deux offices de tourisme actuels continuent à exister, mais les équipes travaillent ensemble dès maintenant et vont se regrouper prochainement dans les locaux de l'ex-PSO à Saint-Leu d'Esserent.

b. SE60

c. SIAE

Le conseil municipal prend acte de la présentation des rapports d'activités de la Communauté de communes Pierre Sud Oise, ainsi que ceux du SIAE et du Syndicat d'Electricité de l'Oise année 2015, et dit que ces dossiers sont mis à la disposition du public en mairie.

Questions diverses

Questions du groupe d'opposition

- Réunion des commissions municipales ; La commission travaux a-t-elle travaillé sur le projet de nouveau réfectoire municipal, combien de réunions a-t-elle consacré à ce projet. Mme Bayard, conseillère municipale, s'étonne de ne pas avoir été associée à ces travaux ?

Monsieur HARDIVILLEZ indique qu'il donnera le nombre de réunions organisées dans le cadre de cette commission municipale.

- A plusieurs reprises le conseil a été interrogé par l'opposition municipale, sur le trafic des poids lourds, émanant de la carrière « ANTROPE » et empruntant la traversée de notre ville par la rue de l'Hardillière, en pente dangereuse. Quelles dispositions compte prendre la municipalité pour empêcher ce trafic polluant et dangereux ?

Monsieur EUVERTE explique que l'arrêté d'exploitation du 8 février 2007 indiquait que le trafic routier global de poids lourds engendré sur les voies publiques par l'exploitation de la carrière est au maximum de 12 rotations par jour, soit 1/3 de passage de camions maximum.

En 2013, une demande de modification portant sur la puissance installée du concasseur a été faite. Des compléments d'informations concernant le trafic ont été demandés par la municipalité. La société ANTROPE a répondu que le volume moyen s'élevait à 15 passages par jour contre les 24 passages cités dans le dossier d'exploitation précédent. L'enquête publique réalisée du 13 mars 2014 au 16 avril 2014 n'a vu aucune observation formulée. Le Conseil Municipal a donc validé l'autorisation le 30 avril 2014.

Madame BAYARD indique que Monsieur HUBERT avait répondu à l'époque que le flux des camions serait géré par la commune de Cramoisy. Monsieur EUVERTE procède à la lecture du procès-verbal du 30 avril 2014 dans lequel il n'est pas indiqué l'observation faite par Monsieur HUBERT. Il explique à Madame BAYARD qu'il lui est tout à fait possible de consulter les éléments du dossier.

- Le groupe réclame à nouveau un bilan 2016 de l'usage du bateau municipal de croisière, comprenant : le nombre et la période d'activités, les recettes et les dépenses. Comprenant également les conditions de cessation d'activités du capitaine du navire et l'usage de la capitainerie ?

Monsieur EUVERTE explique que le capitaine a été embauché en CDD pour une période de 6 mois, et que son contrat n'a pas été renouvelé en raison de l'arrivée de la période hivernale. Madame BAYARD indique qu'il avait été dit lors d'un précédent conseil municipal que le capitaine ne donnait pas satisfaction. Monsieur EUVERTE répond qu'il y a effectivement eu des difficultés avec cette personne mais qu'elle a poursuivi son contrat jusqu'à son terme.

Concernant le bilan des croisières, Monsieur EUVERTE indique que les chiffres seront transmis par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur EUVERTE lève la séance à 00 H 25.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric BÉTHENCOURT

ANNEXE 1

POLITIQUE TARIFAIRE

Tarifification des ateliers pédagogiques

Des ateliers pédagogiques et des activités de loisirs sont proposés aux établissements scolaires et aux organismes agréés à des tarifs suivant l'atelier ou l'activité réalisés au sein de la ferme des moines, en collaboration avec l'école de voile. D'autres activités pourront être proposées en partenariat avec d'autres structures professionnelles.

ATELIERS PEDAGOGIQUES		
Désignation	Durée	Tarif/classe
Construction de voutes	1h30	110 €
Taille de pierre	1h30	110 €
Gravure sur verre	1h30	110 €
Découverte du vitrail	2h00	200 €
ACTIVITES DE LOISIRS		
Désignation	Durée	Tarif/classe
Sarbacane	1h30	110 €
Tir à l'arc ventouse	1h30	110 €
Jeux Picards	1h30	110 €
Désignation	Durée	Tarif/1/2classe
Course d'orientation	1h30	110 €
Initiation à la voile	1h30	110 €
Initiation bateau télécommandé	1h30	110 €
Stand up paddle	1h30	110 €

Tarifification des croisières

Des croisières tout public ou privatives sont proposées toute l'année au départ du quai de Saint-Leu. Des croisières spéciales ou associées à des visites seront également proposées en complément du tableau ci-dessous :

CROISIERES TOUT PUBLIC			
Désignation	Durée navigation	Tarif / adulte	Tarif / enfant - 10 ans
Croisière 0 naturelle	1h30	10 €	7 €
Croisière 0 industrielle	2h	15 €	10 €
Croisière Ois'ive	3h	49 €	35 €
CROISIERES PRIVATIVES			
Désignation	Durée navigation + 1h à quai*	Prix public	Prix partenaire
CROISIERE PRIVATIVE	1H	449 €	399 €
	2H	799 €	749 €
	3H	1 099 €	1 049 €
	4H	1 399 €	1 349 €
	5H	1 649 €	1 599 €
	6H	1 899 €	1 849 €
	7h	2 149 €	2 099 €

* heure supplémentaire à quai 100€

Tarification des locations de salle

Deux nouvelles salles sont proposées à la location : la salle Ph'Arts (espace Ferme des Moines 2) et le bateau croisière. Il convient également de dissocier la location du bar de la salle Art & Culture et la salle du même lieu. Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants :

LOCATION DE SALLE			
Désignation	Lupovicien	Extérieur	Cauton
Bar Salle Art & Culture	200 €	600 €	200 €
Salle Art & Culture	400 €	1 200 €	400 €
Salle Ph'Arts (séminaire entreprise)	-	400 €	200 €
Bateau ½ journée	485 €	500 €	1 200 €
Bateau forfait 8h	935 €	950 €	1 200 €
Bateau forfait 12h	1 585 €	1 600 €	1 200 €
Rappel des tarifs existants			
Salle Art & Culture + Bar	600 €	1 800 €	400 €
Restaurant Jean Macé	230 €	805 €	200 €
Restaurant JB Clément	210 €	735 €	200 €
Salle de l'Ecole des Arts	100 €	350 €	200 €

Les modalités de location sont disponibles à l'accueil de la mairie

Rappel de l'ensemble des tarifs applicables à Saint-Leu d'Esserent

Pause méridienne

Quotient familial	Tarifs St Leu (€)		Tarifs extérieurs (€)	
	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)
QF ≤ 650€ / mois	2,90 €	1,93 €	4,50 €	3,00 €
650 < QF < 1100€ / mois	Progression linéaire		Progression linéaire	
QF ≥ 1100€ / mois	4,50 €	3,00 €	6,98 €	4,65 €

Le « tarif extérieur » est égal à 1,55 fois le tarif applicable aux habitants de Saint-Leu.

Activités périscolaire et péricentre

Accueil du matin :

Quotient familial	Tarifs St Leu (€)		Tarifs extérieurs (€)	
	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)
QF ≤ 650€ / mois	1,14 €	0,76 €	1,77 €	1,18 €
650 < QF < 1100€ / mois	Progression linéaire		Progression linéaire	
QF ≥ 1100€ / mois	2,28 €	1,52 €	3,53 €	2,35 €

Accueil du soir

Quotient familial	Tarifs St Leu (€)		Tarifs extérieurs (€)	
	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)
QF ≤ 650€ / mois	2,82 €	1,88 €	4,37 €	2,91 €
650 < QF < 1100€ / mois	Progression linéaire		Progression linéaire	
QF ≥ 1100€ / mois	5,32 €	3,55 €	8,25 €	5,50 €

Tarif CALE de base (après-midi de 3h standard)	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Taux d'effort – Barème 5	0.24 %	0.22 %	0.20 %	0.18 %
RM inférieures à 550 €/mois	0.62 €	0.57 €	0.51 €	0.46 €
RM de 550 à 3200 €/mois	0.0024 x RM	0.0022 x RM	0.0020 x RM	0.0018 x RM
RM supérieures à 3200 €/mois	3.85 €	3.55 €	3.20 €	2.90 €

Tarifs extérieurs

Revenu mensuel (€)	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)
≤ 550	8.35€ / jour	5.56€ / jour
550 < RM < 3200	Progression linéaire	
≥ 3200	9.85€ / jour	6.56€ / jour

Centre de loisirs

Tarif CALE de base (journée de 9 h standard)	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Taux d'effort – Barème 5	0.24 %	0.22 %	0.20 %	0.18 %
RM inférieures à 550 €/mois	1,23 €	1,13 €	1,02 €	0,92 €
RM de 550 à 3200 €/mois	0.0024 x RM	0.0022 x RM	0.0020 x RM	0.0018 x RM
RM supérieures à 3200 €/mois	7,70 €	7,10 €	6,40 €	5,80 €
Tarifs extérieurs				
Revenu mensuel (€) ≤ 550	Base (ponctuel)		Minoré (Abonnement)	
	16,70€ / jour		11,13€ / jour	
550 < RM < 3200	Progression linéaire			
≥ 3200	19,70€ / jour		13,13€ / jour	

Tarifs culturels

	Lupoviciens		Extérieurs	
	Adulte	Enfant et chômeur	Adulte	Enfant et chômeur
Carte Culture (tarifs annuel pour droit d'inscription)	3,50 €	Gratuit	11 €	Gratuit

	Lupoviciens		Extérieurs	
	1 ^{ère} activité	2 ^{ème} activité et plus	1 ^{ère} activité	2 ^{ème} activité et plus
Bouquet instrument 20 min*	34 €	25 €	68 €	51 €
Bouquet instrument 30 min*	51 €	38 €	102 €	76 €
Bouquet instrument 40min*	68 €	51 €	136 €	102 €
Bouquet danse***	34 €	25 €	68 €	51 €
Eveil musique ou danse (sauf cours expérimental exonéré dans le cadre du périscolaire)	20 €	15 €	40 €	30 €
Formation musicale seule, technique vocale, bouquet pratiques collectives**	13 €	10 €	26 €	19 €
Location instrument (4 trimestres facturés si l'instrument est gardé pendant l'été)	34 €	34 €	34 €	34 €
Arts plastiques, théâtre, Yoga, barre au sol	34 €	25 €	68 €	51 €
Stages (Tarif par stage)	34 €	25 €	68 €	51 €

tarification carte culture	
tarif de base (extérieur)	11,00 €
tarif réduit Lupovicien	3,50 €
Tarif réduit enfant jusqu'à 18 ans et chômeur	- €
Exonéré	- €

tarification médiathèque	
Accès gratuit pour tous les usagers munis de la carte	- €
Pénalité de retard des documents empruntés (par semaine et par ouvrage)	1,00 €

tarification spectacle		
Tarif A	5,00 €	sans dénomination pour s'adapter aux différents spectacles
Tarif B	8,00 €	
Tarif C	10,00 €	
Tarif D	12,00 €	
Tarif E	15,00 €	
Tarif F	20,00 €	
Tarif G	15,00 €	
Tarif H	- €	Exonéré, invitation

tarification ventes d'objets patrimoniaux	
Marques pages	0,50 €
Cartes postales	0,60 €
Brochure musée	1,00 €
Magnet	1,20 €
Petites affiches	3,50 €
Grandes affiches	5,00 €
Exonéré	- €

ANNEXE 2

Saint Leu d'Esserent
Déclaration du groupe
d'opposition et de gauche
Conseil municipal
30 janvier 2017
Débat d'orientation budgétaire 2017.

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous voici bientôt à mi-mandat et votre conception du débat d'orientation budgétaire reste la même ; un catalogue de projets confus où se mélangent, grandes orientations générales, études, projets à court et long terme, retour de projet délaissés et promesses. Le tout sans financement précis, permettant d'apprécier l'engagement budgétaire pour l'année qui débute.

Autrement dit les Lupoviciens pourront une nouvelle fois prendre connaissance de vos promesses électorales, sans savoir avec exactitude les réalisations que vous mènerez dans la ville en 2017.

Il est important de noter que le contexte actuel dans lequel se déroulera le budget 2017, est un contexte d'incertitudes fortes.

Pourtant il apparaît dans votre document une orientation principale qui continue de nous préoccuper : à savoir miser sur l'attractivité fluviale de la ville pour capter de nouvelles recettes privées.

C'est bien évidemment le cas avec vos projets de ; port, halte et garage fluvial. Quelle étude de marché, quel coût global, quelle charge à venir pour la ville, quels moyens...? Le conseil et nos habitants devraient pouvoir mesurer ces éléments en détails et précisément, avant de s'engager.

D'autant que déjà, l'expérience du bateau de croisière, partiellement suspendu, pour laquelle nous ne cessons de vous réclamer un bilan, semble mal augurer de la rentabilité des projets fluviaux.

Et puis nous pensons que de tels projets, si ils devaient être conduits à terme, devraient l'être à l'issue d'une véritable coopération intercommunale avec les communes riveraines, voir avec la nouvelle agglomération.

Sans vouloir ignorer le besoin de reconquérir la friche industrielle de l'ancienne sucrerie, scandaleusement délaissée par l'industrie du sucre, ni non plus celui de vouloir revaloriser les berges, nous pensons que d'autres projets sont possibles, moins incertains, moins coûteux et intégrant en priorité la réponse aux besoins des Lupoviciennes et Lupoviciens.

Dans une ville, qui voit la croissance de sa population stagner et celle-ci vieillir -malgré les promesses- qui comporte cependant quarante pour cents de jeunes et d'enfants, les besoins en services –accessibles- à créer, développer et moderniser ne manquent pas, pour les jeunes, comme pour les retraités et les anciens. C'est vrai aussi dans le domaine social alors que croissent aussi à St Leu, inégalités et chômage. (Près de 300 chômeurs actuellement contre 236 en 2008)

Le sport et la culture, la vie associative, éducative et touristique, l'environnement méritent aussi de nouveaux développements, que risquent de contrarier vos ambitions fluviales.

De même votre volonté louable, de valoriser le patrimoine historique se heurtent selon nous à des réalités nécessitant une vision plus ambitieuse et des priorités ; l'entretien de l'Abbatiale et principalement de la toiture, la valorisation de ses jardins et abords, la réhabilitation de l'ancienne mairie, la modernisation du château de la Guesdière.

Mais, nous constatons que vous n'évoquez plus, le projet de centre culturel dans les nouveaux bâtiments de la ferme des moines, acquis il y a peu par le budget municipal.

Au passage la caméra plantée sur un mat à l'entrée de l'Abbatiale est un contre sens malheureux, avec l'attention que vous déclarez porter à ce merveilleux patrimoine historique.

Si vous avez la franchise de reconnaître les incertitudes qui pèsent sur le prochain budget et les suivants, vous acceptez sans broncher et sans alerter nos concitoyens, les contraintes qui vous sont imposées.

Celle de la nouvelle organisation territoriale, dictée par la loi NOTRe.

Vous pestez contre les communes partenaires choisies par le préfet dans la nouvelle agglomération, mais vous avalez, les transferts de compétences, les hausses d'impôts à venir pour les ménages, les mutualisations de personnel et leurs conséquences, la gouvernance nouvelle au profit des villes les plus importantes, au détriment de la parité hommes femmes, et de la représentation des élus d'opposition.

Que dites-vous suite à ces changements, de la perte de recette d'impôts payés par les ménages Lupoviciens de 800 000€, et de 2 M€ pour la fiscalité d'entreprise, compensée par la nouvelle agglo, mais figée dès 2017. Avec ses conséquences qui viendront à moyen terme, bousculer les équilibres budgétaires et probablement augmenter les impôts locaux.

Ou encore de la perte d'une recette importante et spécifique à St Leu, l'IFER, impôts sur les entreprises de réseaux ; 752 000€ en 2016.

Les points d'interrogation de votre présentation sont terribles, car ils indiquent que seules en fait, des compétences perdues par la commune et transférées, permettront, en réduisant la masse budgétaire de rééquilibrer les comptes ?

Dit autrement, vous acceptez la perte d'autonomie et l'affaiblissement de notre commune, ainsi que celles du département, menacés l'un et l'autre dans leur devenir, au profit de la grande région et des intercommunalités renforcées, voire des projets métropolitains.

Certes la loi est la loi, et nul ne peut prétendre y déroger, mais rien ne vous interdit de résister et d'alerter les populations, voire d'agir avec elles pour défendre et promouvoir, la commune, la démocratie locale et la proximité.

Pourtant il fut un temps où Saint Leu ne se laissait pas faire et où ses élus locaux avaient à cœur, de veiller à ne pas laisser l'intérêt général de la ville et de ses habitants menacés.

Il en est de même de cette nouvelle baisse des dotations de l'Etat, pour laquelle votre soumission sans broncher est totale, alors qu'au travers des économies imposées à l'argent public, ce sont les dépenses en faveur des habitants qui sont attaqués.

Enfin votre silence est impressionnant à propos de l'abandon par la collectivité départementale et sa nouvelle majorité, du projet de déviation routière de la ville, tant attendu alors que s'accroissent les nuisances routières et la pollution.

A ce propos vos investissements routiers visant à faciliter la fluidité de la circulation, bien que nécessaire, risquent d'avoir pour conséquence d'accroître le trafic et les nuisances, sans compter l'usure des nouveaux équipements.

Notre dernier mot concerne l'endettement et l'emprunt de 2M€ que vous proposez de réaliser enfin et que nous souhaitons en raison de la baisse des taux d'intérêts depuis bientôt 5 ans.

Rétablissons une vérité utile ; l'endettement de la ville avant que vous ne la dirigiez, n'a jamais eu de taux d'endettement supérieur à la moyenne de la strate de comparaison. Et votre politique en la matière a sans doute privé la ville d'investissements, qui vont maintenant venir se cumuler.

En témoignent les travaux nombreux de réfection des chaussées et rues de notre ville, de protection des piétons, de voies douces et cyclables qui restent à réaliser.

Le débat sur les tarifs, est, vous le savez récurrent depuis 2008, et malgré quelques dispositions sociales, nous ne partageons pas votre conception visant à se rapprocher en permanence des coûts de revient pour la ville, de celui de la facturation des prestations fournies, sans tenir compte de l'apport fiscal des Lupoviciens.

En témoignent en page 6 de votre rapport les 350€ demandés à ce titre, aux familles pour un séjour d'une semaine au ski. A ce sujet nous demandons une réduction de cette participation, ainsi que l'application d'un tarif social pour les familles les plus modestes.

Pour conclure cette intervention, nous apprécierons mieux votre politique lors de la présentation du budget primitif 2017 et pourront alors la mesurer et le discuter pour cette nouvelle année.

Je vous remercie.